



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le 14 OCT. 2016

**Direction de la défense et de la  
protection civiles**

**Bureau de la gestion de crise**

Affaire suivie par Chantal ARMANI

Tél. : 03.80.44.66.37

chantal.armani@cote-dor.gouv.fr

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfète de la Côte-d'Or

à

Mesdames et Messieurs les maires de Côte d'Or  
s/c de MM les Sous préfets d'arrondissement

**Objet :** Gestion des manifestations dans le cadre de l'état d'urgence

**P.J. :** 2

Le contexte de menace terroriste auquel nous sommes confrontés impose une vigilance particulière sur la sécurisation des manifestations organisées dans le département.

Conformément au principe retenu lors des réunions organisées récemment, sur les conséquences de l'état d'urgence auxquelles vous avez activement pris part, vous trouverez ci-joint une fiche récapitulant les mesures Vigipirate et les conseils de vigilance à faire respecter que je vous invite à diffuser auprès des organisateurs de toutes manifestations sur le territoire de votre commune ( annexe 1).

Lorsque le niveau d'affluence attendue, en instantané, atteindra ou dépassera 1 000 personnes, il importera que les organisateurs renseignent le dossier de sécurité sur les grands rassemblements afin qu'il vous soit transmis trois mois avant la date de la manifestation ( annexe 2).

Ce document, dont vous avez eu à connaître pour recueillir les informations en matière de sécurité civile, est enrichi de mesures à mettre en place dans le domaine de la sécurité publique au regard des circonstances actuelles. Destiné à faciliter la gestion des manifestations sur le territoire de votre commune, il doit vous permettre d'appréhender l'adéquation des dispositifs aux manifestations prévues.



Vous voudrez bien, en conséquence, me communiquer dans les meilleurs délais ce document comportant les dispositions prévues en matière de sécurité civile et de sécurité publique sur la boîte fonctionnelle [pref-etat-urgence-21@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-etat-urgence-21@cote-dor.gouv.fr) pour permettre à mes services d'instruire ces demandes. A l'issue de cette analyse, celles qui seront jugées les plus importantes donneront lieu à une réunion de sécurité détaillant le dispositif mis en place qui sera validé par mes soins. Je ne manquerai pas de vous associer à cette réunion.

Par ailleurs et dès lors qu'une manifestation vous paraîtra sensible en raison du lieu, de son objet ou de ses organisateurs, vous aurez toute latitude de m'en informer également sur la boîte fonctionnelle et de me saisir sur ce même support de toutes questions que jugeriez utiles.

Je vous rappelle enfin qu'en vertu de vos pouvoirs de police, vous disposez de la faculté d'interdire toute manifestation qui serait susceptible de porter atteinte à l'ordre public ( art L 2212-2 du code général des collectivités territoriales).

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande complémentaire.

*Bien à vous*

La préfète,



Christiane BARRET

- copie Monsieur le Colonel, commandant de la région de Gendarmerie Bourgogne Franche-comté et du groupement de gendarmerie de la Côte d'Or

- copie à Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique